

PROJET SPÉCIFIQUE À TEMPS PARTIEL (0,8 ÉTC)



Poste : Conseillère ou conseiller en services adaptés **Concours :** 21-22/17
Titulaire du poste : Projet spécifique **Date d'affichage :** 2021-09-20
Service : Service des programmes, de la réussite éducative et de la recherche
Supérieure immédiate : Marie-Pier Rivard

➤ NATURE DU TRAVAIL

Les emplois de conseillère ou de conseiller en services adaptés comportent des fonctions d'analyse, de soutien, d'animation et de conseil relatives aux étudiant.es en situation de handicap. Elle ou il collabore à la planification, au développement, à l'implantation et à l'évaluation de l'organisation et de l'offre de services à ces étudiant.es, en plus d'assurer des fonctions d'accueil, de référence et de soutien aux apprentissages.

➤ QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de 1^{er} cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en orthopédagogie ou en enseignement en adaptation scolaire et sociale.

➤ EXIGENCES PARTICULIÈRES :

- Avoir un minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente;
- Avoir une bonne connaissance du milieu collégial;
- Habilités spécifiques : qualités d'empathie, de tact, d'autonomie et de rigueur; capacité d'écouter et de conseiller, d'établir des relations interpersonnelles positives, de travailler en équipe;
- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit;
- Capacité à communiquer en anglais de façon orale et écrite pour la fonction;
- Habileté dans la rédaction de rapports
- L'adhésion à L'ADOQ est un atout.

➤ QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne de cette classe d'emploi :

- Participe au dépistage des étudiant.es vivant des difficultés en procédant à l'évaluation des besoins et des forces de celles et ceux demandant des services ou qui lui sont référé.es par les enseignant.es ou autres intervenant.es. Recueille de l'information, les rencontre individuellement ou en groupe, utilise les outils appropriés et au besoin, les dirige vers d'autres ressources spécialisées du Cégep;
- Assiste l'étudiant.e en situation de handicap dans le développement de son autonomie et favorise l'utilisation de ses ressources personnelles pour faire face à une situation problématique. Établit des plans d'intervention, s'assure de leur mise en œuvre, y apporte les ajustements nécessaires et propose des recommandations ou des accommodements. Propose des stratégies afin de favoriser leur apprentissage, leur persévérance et leur réussite;
- Veille à ce que l'environnement, les outils pédagogiques et technologiques soient adaptés;
- Assiste, conseille l'enseignant.e dans ses interventions pédagogiques et relationnelles auprès des étudiant.es concerné.es, explique les mesures d'accommodement envisagées et convient de leur application;
- Constitue et tient à jour le dossier des étudiant.es en situation de handicap en ce qui concerne son secteur;
- Réfère l'étudiant.e à d'autres professionnel.les ou organismes tels les centres de santé et de services sociaux et les organismes communautaires et assure un suivi du dossier avec ceux-ci; collabore avec les autres intervenant.es concerné.es au développement et à l'animation des activités favorisant le cheminement personnel et scolaire de l'étudiant.e en situation de handicap;
- Planifie et organise des activités de sensibilisation et d'information de la communauté ;
- Déplacements possibles au Campus de Brossard et au Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR).

➤ **DURÉE DE L'EMPLOI :** jusqu'au 30 juin 2022 (avec possibilité de prolongation).

➤ **ENTRÉE EN FONCTION :** octobre 2021.

➤ **HORAIRE DE TRAVAIL :** 28 h/semaine, horaire à convenir avec la supérieure immédiate selon des besoins du service. Possibilité de télétravail.

➤ **TRAITEMENT :** 46 114 \$ à 82 585 \$

Faire parvenir votre offre de service **avant 16 h le mercredi 29 septembre 2021** à la Direction des ressources humaines au local A-110 ou à l'adresse électronique suivante : ressources.humaines@cstjean.qc.ca.

Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu souscrit à l'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées.

Seules les personnes reçues en entrevue recevront une réponse écrite.